



Date convocation : 30.06.2022

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2022_29

Séance du jeudi 07 juillet 2022

Le sept juillet deux mille vingt-deux à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Représentés : 3

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Jonathan SCHNEIDER, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Bruno JUPIN, Séverine MULPAS, Amélie BRASSEUR

Absents représentés : Didier PINCHON par Luc LELONG, Xavier PRIN par David NEVEUX, François RICHE par Marie-Christine HALLIER

Absent excusé : Hugues MORONI

Secrétaire de séance : Jonathan SCHNEIDER

Modalités de recrutement de l'agent technique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de recrutement engagée suite à la démission de Monsieur OUDIN est terminée. Elle précise que les candidatures reçues en mairie ont fait l'objet d'une étude par un collège de conseillers après avoir été anonymisées. Elle indique que trois candidatures ont ainsi été retenues. Seuls deux candidats ont finalement été reçus en entretien car l'un d'entre eux avait, entre-temps, retrouvé un emploi.

Ces entretiens préalables à l'embauche ont permis aux conseillers présents et à Madame le Maire de rendre compte des motivations, compétences et capacités de chacun.

Monsieur Teddy PINCHON s'est avéré être le candidat le plus apte à assumer les missions qui lui seront confiées. Il sera donc engagé en qualité d'agent technique territorial 2^{ème} classe contractuel à compter du 11 juillet 2022.

Bien que le recrutement relève de la compétence propre du Maire, le Conseil Municipal est appelé à fixer les conditions d'embauche (rémunération, durée du contrat...)

Vu la délibération DE_2015_40 du 11 septembre 2015 portant création du poste permanent d'agent technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet (35h) ;

Vu la démission de l'agent en poste en date du 31 mai 2022 ;

Vu la déclaration de vacance de poste référencée V002220500626058001 établie auprès du Centre de Gestion de l'Aisne ;

Vu l'appel à candidature n°002220500626058 diffusée sur emploi-territorial.fr ;

Vu les CV et lettres de motivations reçues et anonymisées pour étude par un collège de conseillers ;

Considérant les compétences et capacités des candidats tous contractuels ;

Considérant que l'article 3-3-3° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée autorise dans les communes de moins de 1000 habitants, le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents à temps complet.

Préfecture de l'Aisne

Date de réception de l'AR: 12/07/2022

002-210200721-DE_2022_29-DE

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

*RECONNAISSENT que la candidature de Monsieur PINCHON Teddy est celle qui répond au mieux aux attentes de la municipalité.

*DÉCIDENT de le recruter en qualité d'agent technique territorial 2^{ème} classe pour une durée déterminée d'un an avec une période d'essai d'un mois.

*RAPPELLENT que la durée maximale d'un emploi contractuel est de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

*DISENT que l'agent sera rémunéré à l'échelon 1 de l'échelle afférente aux agents techniques territoriaux (IB : 367 ; IM : 340 / indice de rémunération IB : 382 ; IM : 352).

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.